

MINISTERE DE LA JUSTICE

**MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DE LA
REFORME ADMINISTRATIVE ET
DE LA PROTECTION SOCIALE**

**CENTRE DE FORMATION DES
PROFESSIONS DE JUSTICE**



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

ARRETE INTERMINISTERIEL N° 095 / MJ / MFPTRAPS / CFPJ

portant publication de la liste des candidats déclarés définitivement admis au concours externe et interne d'entrée au centre de formation des professions de justice, département des magistrats, session des 15 et 16 mai 2019

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

&

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DE LA REFORME
ADMINISTRATIVE ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Vu la loi n° 2009-024 du 30 octobre 2009 portant création du centre de formation des professions de justice (CFPJ) ;

Vu le décret n° 2011-119/PR du 6 juillet 2011 portant organisation et fonctionnement du centre de formation des professions de justice ;

Vu le décret n° 2019-003/PR du 24 janvier 2019 portant nomination du premier ministre ;

Vu le décret n° 2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n° 2019-005/PR du 25 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 15 / MJRIR- CFPJ du 14 février 2019, portant ouverture d'un concours externe et interne d'entrée au centre de formation des professions de justice département des magistrats au titre des années académiques 2019-2020 et 2020-2021 ;

Vu l'arrêté interministériel n°025/MJ/MFPTRAPS-CFPJ du 06 mars 2019 fixant les dates, les lieux et le nombre de places aux concours externes et internes d'entrée au centre de formation des professions de justice, départements des magistrats et des greffiers et secrétaires de parquet au titre des années académiques 2019-2020 et 2020-2021 ;

Vu l'arrêté n° 086 / MJ / CFPJ du 31 juillet 2019 portant publication de la liste des candidats déclarés admissibles au concours externe et interne d'entrée au centre de formation des professions de justice, département des greffiers et secrétaires de parquet, session des 15 et 16 mai 2019,

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : Les candidats ci-après désignés, sont déclarés définitivement admis par ordre de mérite, au concours externe et interne d'entrée au centre de formation des professions de justice, département des magistrats, session des 15 et 16 mai 2019. Il s'agit de :

N° d'ordre	Nom et prénom(s)	Moyennes sur 20	Rangs
1	SOLIGUE Essodina	12,98	1 ^{er}
2	BASSABI Nafiou	12,23	2 ^{ème}
3	ZOUNON Essenam Victoire	11,93	3 ^{ème}
4	POKOU Tèyi	11,93	3 ^{ème}
5	SIMFEYA M'Djougouna Koukana	11,91	5 ^{ème}
6	DANGA Ikatiya	11,78	6 ^{ème}
7	SOEGADJI Kokou Biova	11,71	7 ^{ème}
8	DALAKENA Gninougoussa Batèma	11,60	8 ^{ème}
9	ABOBOYAYA Kodjovi Edem	11,55	9 ^{ème}
10	KONALI Komlan Messifa	11,45	10 ^{ème}
11	KPOGNO Amèvi	11,43	11 ^{ème}
12	ALI Faré	11,34	12 ^{ème}
13	TASSO Oudéi Atcha Tidapéou	11,12	13 ^{ème}
14	MIDONOU Amouzouvi	11,01	14 ^{ème}
15	BILABINA Afèignidou	10,98	15 ^{ème}
16	BAMALI Essossinam	10,83	16 ^{ème}



17	KPOGNON Folly Gnamachtie Sename	10,77	17 ^{ème}
18	DARE Aïsha	10,69	18 ^{ème}
19	BISSAO Kpatcha	10,63	19 ^{ème}
20	BUTAME-MELEBOU Coffi Essohanam	10,39	20 ^{ème}

Article 2 : La rentrée des classes a lieu le lundi 4 novembre 2019 à 7 heures au centre de formation des professions de justice (CFPJ).

Article 3 : Le secrétaire général du ministère de la justice et la directrice générale du centre de formation des professions de justice sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le... **26 AOUT 2019**

**Le ministre de la fonction
publique, du travail, de la
réforme administrative et de
la protection sociale**

SIGNE

Gilbert BAWARA

**Le garde des sceaux, ministre
de la justice**

SIGNE

Kokouvi AGBETOMEY

Pour ampliation,
Le secrétaire général

Aworou Komlan MISSITE

AMPLIATION :

Cab /PR (CR)	1
Cab /PM (CR)	1
CSM	1
MJ/SG/	1
MFPTAPS/SG	2
CFPJ/DG/SG/Prés. Cons. Scientifique ...	3
CA Kara/Président/PG.....	2
Intéressés	20
JORT	1
Archives	1